FONDATION DE
ROMAINMÔTIER

Grange de la Dîme

Espace d'exposition au rez-de-chaussée

Conditions d'utilisation

L'espace Grange de la Dîme n'est pas une galerie permanente et ne dispose d'aucun fichier clients, il propose aux artistes de devenir galeriste le temps de l'exposition. La Fondation de Romainmôtier a organisé quelques expositions avec des partenaires privilégiés. Elle décide des expositions à venir et établit un calendrier.
Présenter le travail des artistes est le but d'une exposition à la Grange de la Dîme mais également de faire connaître le bâtiment et le travail de la Fondation de Romainmôtier.

La Fondation de Romainmôtier propose deux alternatives pour la mise à disposition des lieux pour une location de la salle**, réservation après mars 2024** (changement de tarif) :

CHF 1'200.--

ou

20% sur le chiffre d'affaire réalisé, montant minimum CHF 800.--

Conditions générales

- Les thèmes de l'exposition et des œuvres devront respecter le site et les valeurs qui y sont présentées, ils ne devront pas choquer le public, ni véhiculer des messages politiques ou religieux de nature à provoquer les visiteurs. Les installations artistiques feront l'objet d'une présentation préalable
- Durée de l'exposition 4 à 5 semaines, horaires au choix de l'exposant
- Frais CHF 50.- pour la remise de la clé et nettoyage des lieux
- Gardiennage organisé par l'artiste
- Les visites de l'exposition sont gratuites, en cas d'entrée payante la Commune doit être contactée pour régler la taxe sur les divertissements de 10%

- Animations musicales lors du vernissage ou durant l'exposition possibles, merci de tenir compte des offices religieux et des concerts, si chapeau ou entrées payantes contacter la Commune pour régler la taxe sur les divertissements de 10%
- Remise de la clé et montage/démontage de l'exposition sur rendez vous
- Absence de chauffage dans le local du rez-de-chaussée
- Suspensions et éclairages disponibles, électricité gratuite pour éclairage et sonorisation, merci d'utiliser les fils/câbles de suspension existants fixés au plafond, les fils de suspension ne peuvent pas être coupés, merci de les fixer au dos de l'œuvre
- AUCUN clou dans les murs en crépi. Un système de fixation « bambou » en lieu et place de cimaise est mis à disposition. Cette installation ne doit pas être démontée ni modifiée. Le poids des œuvres fixées sur ce support doit être adapté.
- Le local d'entrée peut être utilisé pour des présentations, WC au sous-sol
- Accès à l'exposition par la Cour du Cloître ou la place du Bourg, présence d'un panneau indiquant l'exposition à l'extérieur aux deux entrées à l'extérieur
- Pas de musique à l'extérieur, ni de consommation de boissons dans la Cour du Cloître, pas de fumée dans le bâtiment
- Les partenaires locaux peuvent fournir des vins et produits régionaux
- De possibles variations de température ou d'humidité peuvent altérer certaines œuvres, notamment celles sur papier, l'artiste prendra les mesures nécessaires pour déshumidifier l'espace si nécessaire
- Les cartons d'invitation et les affiches sont à charge de l'artiste et mentionneront : avec le soutien de la Fondation de Romainmôtier
- L'utilisation d'un système de chauffage à gaz est interdite, l'utilisation d'un chauffage électrique doit être négocié préalablement. Les prises électriques au pied de la colonne centrale permettent uniquement de l'éclairage et la musique.
- L'éclairage avec des bougies n'est pas autorisé
- Des affiches au format A3 sont bien accueillies par les commerçants. Des affiches au format mondial peuvent être posées aux entrées du village moyennant autorisation de la Municipalité et selon les disponibilités
- La publicité et l'affichage s'effectuent par les soins de l'artiste, une mention dans la revue Accrochages serait bienvenue. Les sites d'agenda électronique sont un bon vecteur de communication. La Fondation peut relayer l'annonce de l'exposition par ses canaux et transmettre un courriel à ses membres et amis. Une communication aux acteurs du site de Romainmôtier sera effectuée par la Fondation
- Une annonce dans l'Omnibus http://lomnibus.ch/tarifs/ (tous ménages) permettrait d'annoncer l'exposition aux lecteurs de la région (à charge de l'artiste)

Contact : exposition@fondationderomainmotier.ch

Romainmôtier, juin 2024, mise à jour août 2025